ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question orale n° 1671

Texte de la question

Les décisions prises au coup par coup par La Poste et ses représentants territoriaux induisent un désengagement et un retrait de cet organisme notamment dans le milieu rural : fermeture de bureaux et d'agences, réductions d'horaires, réductions d'effectifs, regroupement de personnels, abandon de locaux parfois récemment inaugurés, sans compter les milliers d'agents qui montent toutes les semaines de province pour assurer la desserte de la région parisienne. Cette série de mesures aboutit à une distribution du courrier qui dépasse nettement les 48 heures. Les déclarations rassurantes, même ministérielles, ne changent rien à cette situation. Les Français aiment La Poste, laquelle a joué par ailleurs un rôle important dans le lancement de l'euro. Dans le monde rural, les bureaux de poste remplissent une mission d'accueil pour de multiples petits services : photocopies, retrait d'argent, distributeurs de billets, fournitures, et même lieu de dépôt pour les bibliothèques départementales de prêt. Or, les receveurs ou agents ont pour instruction de ne plus exercer cette tache à terme sauf versement d'une redevance pour chaque livre emprunté ; les municipalités ne pourront supporter cette charge, au détriment de leurs très nombreux usagers. M. Jean Proriol interroge M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir de La Poste, sur le maintien des services auxquels elle s'était jadis engagée, sur la séparation des fonctions postières et financières et sur l'avenir des personnels.

Texte de la réponse

MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE
EN ZONE RURALE

Mme la présidente. M. Jean Proriol a présenté une question, n° 1671, ainsi rédigée :
« Les décisions prises au coup par coup par La Poste et ses représentants territoriaux induisent un désengagement et un retrait de cet organisme notamment dans le milieu rural : fermeture de bureaux et d'agences, réductions d'horaires, réductions d'effectifs, regroupement de personnels, abandon de locaux parfois récemment inaugurés, sans compter les milliers d'agents qui montent toutes les semaines de province pour assurer la desserte de la région parisienne. Cette série de mesures aboutit à une distribution du courrier qui dépasse nettement les 48 heures. Les déclarations rassurantes, même ministérielles, ne changent rien à cette situation. Les Français aiment La Poste, laquelle a joué par ailleurs un rôle important dans le lancement de l'euro. Dans le monde rural, les bureaux de poste remplissent une mission d'accueil pour de multiples petits services : photocopies, retrait d'argent, distributeurs de billets, fournitures, et même lieu de dépôt pour les bibliothèques départementales de prêt. Or, les receveurs ou agents ont pour instruction de ne plus exercer cette tache à terme sauf versement d'une redevance pour chaque livre emprunté ; les municipalités ne pourront supporter cette charge, au détriment de leurs très nombreux usagers. M. Jean Proriol interroge M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir de La Poste, sur le maintien des services auxquels elle s'était jadis engagée, sur

la séparation des fonctions postières et financières et sur l'avenir des personnels. »
La parole est à M. Jean Proriol, pour exposer sa question.
M. Jean Proriol. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, les décisions prises au coup par coup par La Poste et ses représentants territoriaux induisent un désengagement et un retrait de cet organisme, notamment dans le milieu rural : fermeture de bureaux et d'agences, réductions d'horaires, réductions d'effectifs, regroupement de personnels, abandon de locaux parfois récemment inaugurés, mise en place difficile des trente-cinq heures entraînant une rotation plus rapide des personnels et une perte des relations de confiance établies de longue date, sans compter les milliers d'agents qui montent toutes les semaines de province pour assurer la desserte de la région parisienne, alors que, sur place, les personnels nous disent manquer d'effectifs. Cette série de mesures aboutit à une distribution du courrier qui dépasse parfois nettement les quarante-huit heures. Nous en avons la preuve presque toutes les semaines pour l'acheminement du courrier de l'Assemblée à la province profonde.
Les déclarations rassurantes, même ministérielles, ne changent rien à cette situation. Les Français aiment La Poste, comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Celle-ci a joué par ailleurs un rôle important dans le lancement et la distribution de l'euro. Dans le monde rural, les bureaux de poste remplissent une mission d'accueil pour de multiples petits services : photocopies, retrait d'argent, distributeurs de billets, fournitures, et même lieu de dépôt pour les bibliothèques départementales de prêt. Or, nous constatons que les receveurs ou agents ont pour instruction de ne plus exercer cette tâche à terme, sauf versement d'une redevance pour chaque livre emprunté : les municipalités ne pourront supporter cette charge, et cela sera au détriment de leurs très nombreux usagers.
Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous indiquiez quel est le véritable avenir de La Poste ? Nous souhaitons une distribution plus régulière du courrier et une ouverture plus longue des bureaux. Pouvons-nous être assurés du maintien des services auxquels La Poste s'était jadis engagée ?
Par ailleurs, sur le plan financier, va-t-on vers une séparation des fonctions postières et financières ?
Enfin, face à une telle situation, comment rassurer les personnels de La Poste qui sont légitimement inquiets de cette situation et qui s'en attristrent ?
Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.
M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur Proriol, je réaffirme ici - et vous savez que c'est mon combat depuis cinq ans que je suis en charge de ce ministère - que La Poste doit être présente en zone rurale comme en zone urbaine et que toute évolution la concernant - j'y reviendrai dans la seconde partie de ma réponse - doit faire l'objet préalablement d'une concertation la plus large possible avec les élus locaux.
Je ne partage pas, vous me permettrez de le souligner, la vision quelque peu apocalyptique que vous en avez donné au début de votre question. Vous en souriez vous-même ! Le réseau des points de contact de La Poste participe d'une manière vraiment exemplaire à l'aménagement du territoire. En voici quelques preuves.
La distribution du courrier se fait chez nous six jours sur sept contre cinq jours sur sept dans la plupart des pays européens. Nous avons un réseau sans équivalent chez les autres membres de l'Union européenne. Avec 17 000 points de contact, nous possédons le réseau le plus dense d'Europe. La Poste ne se retire pas du territoire, car, en dix ans - je le dis de manière très objective, factuelle, en « photographie instantanée », si vous me permettez la comparaison - le réseau de La Poste est resté stable et a même augmenté dans les zones urbaines sensibles...
Mme Marie-Thérèse Boisseau. Pas dans les zones rurales !
M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. ... et j'y veille avec mon collègue de la ville, M. Bartolone.
Il est particulièrement développé, mesdames et messieurs les députés, en zone rurale. On compte un point de

contact pour 850 habitants dans les communes de moins de 2 000 habitants contre un point de contact pour 10 370 habitants dans les communes de plus de 10 000 habitants. Il y a donc une surdensité relative dans les zones rurales qu'il convient bien entendu de maintenir. Elle témoigne de la conception que nous avons du service public et de la présence postale territoriale.
Deux règles incontournables, monsieur Proriol, président à l'évolution de cette situation.
Toute évolution de la présence postale territoriale doit être non pas accompagnée, mais précédée d'une concertation dont les outils ont été mis en place au niveau local. La commission départementale de présence postale territoriale, installée dans chaque département... sous la présidence d'un élu et constituée majoritairement d'élus locaux, donne son avis sur les projets d'intérêts locaux et dispose, pour ce faire, d'un ensemble de pouvoirs concrets. Grâce notamment aux propositions des élus concernés, elle contribue à la modernisation du réseau de La Poste. J'ai pu le vérifier à maintes reprises lors de mes déplacements en zone rurale.
La seconde règle, monsieur Proriol, est que toute évolution de la présence postale territoriale doit se faire en dynamique au bénéfice des usagers des services postaux en leur proposant de nouveaux services liés notamment aux technologies de l'information et de la communication, en mettant à leur disposition des services de substitution lorsqu'une réorganisation est inévitable, ou encore en améliorant les services déjà rendus en liaison permanente avec les élus locaux et notamment avec les maires. La Poste et les maires sont extrêmement inventifs pour trouver de nouveaux services adaptés au monde rural. J'ai pu personnellement le vérifier. L'association des maires de France veille en permanence à ce que soit augmentée la qualité des services rendus. C'est le sens de la circulaire sur les agences postales communales que je viens de signer avec mon collègues, ministre de l'intérieur, M. Daniel Vaillant. Celle-ci va tout à fait dans le sens de votre question.
J'ajoute que je suis un fervent partisan de l'unité de La Poste et que je veille à son maintien, en liaison permanente avec La Poste et son président M. Martin Vial. Cela vaut notamment pour ses activités financières.
Je pense vous avoir rassuré. Il existe une véritable volonté politique en la matière. La Poste doit être présente en milieu rural. Elle doit s'adapter au double impératif qui lui est assigné : être une entreprise et demeurer toujours plus et toujours mieux un service public à la disposition de chacun de nos concitoyens dans toutes les parties du territoire sans exception.
M. Philippe Martin. Malheur aux exclus !
Mme la présidente. La parole est à M. Jean Proriol.
M. Jean Proriol. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, pour cette longue réponse.
Décidément, nous n'avons pas les mêmes lunettes et ne voyons pas les choses de la même façon.
Je connais bien la commission départementale de la présence postale pour y avoir, en tant que président d'une association de maires de la Haute-Loire, désigné un représentant. Aux dires de celui-ci, il n'est là que pour avis, la commission étant un lieu plus d'information que de concertation. Finalement il y a souvent un dialogue de sourds, puisque la décision est pratiquement prise avant l'ouverture de celle-ci.
Monsieur le secrétaire d'Etat, nos interrogations et nos inquiétudes ne datent pas d'aujourd'hui.
Nous ne voulons pas que La Poste soit marginalisée par rapport à d'autres technologies. Nous ne nions pas les évolutions qui ont lieu. Mais qui croire ? Selon le sénateur, Gérard Larcher, auteur en 2000 d'un rapport « Sauver La Poste : est-il encore temps pour décider ? », celle-ci est sur la défensive. Il posait déjà le problème en 2000. Vous étiez au pouvoir ! Jacques Guyard, l'un de vos collègues socialistes, qui préside la Commission supérieure des postes et télécommunications, met en garde contre le fait que c'est la moitié des bureaux de Poste qui risque de disparaître. Qui faut-il donc croire ? La Poste et le pays tout entier ne sont pas prêts à une remise en cause brutale du service public. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous voulons une évolution maîtrisée

de La Poste. Nous voulons la sauver car nous n'avons pas la vision quelque peu idyllique que vous nous avez dépeinte.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur Proriol, je suis très attentif à vos remarques. Je précise cependant que, dans la circulaire qui crée les commissions départementales de présence postale territoriale, j'ai indiqué que la concertation avec cette commission pouvait, pendant six mois - le temps de négocier, d'approfondir, de discuter et d'orienter différemment - bloquer la réorganisation proposée par La Poste. Les élus locaux siégeant au sein de cette commission départementale doivent saisir la faculté qui leur est donnée de réfléchir plus avant et de proposer des solutions innovantes à La Poste, lorsqu'une réorganisation semble s'imposer.

Voilà qui confirme l'état d'esprit qui est le mien en la matière et ma volonté de maintenir, comme vous, La Poste en milieu rural. C'est un véritable combat et le Gouvernement y est très attaché.

M. Jean Proriol. Vous n'avez pas répondu, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les dépôts de livres des bibliothèques.

Données clés

Auteur : M. Jean Proriol
Circonscription : Haute-Loire (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1671
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 380
Réponse publiée le : 30 janvier 2002, page 962
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 janvier 2002